



Indemnisation assurance crédit immo de plus de 4 ans

Par **zabeth1515**, le **20/11/2014** à **16:59**

Bonjour, rnAu bout de presque 5 ans d'ITT, l'assurance de notre crédit immo. se réveille et ordonne une expertise.rnOk pas de pb (mon mari est classé en invalidité 1ere catégorie) et c'est normal au bout d'un moment.rnMais n'avaient ils pas 3 ans maximum, pour cesser la prise en charge et statuer avec expertise.rnN'y a t il pas de délai de carence?rnAvec remboursement intégral du crédit pour dossier caduc ? ou quelque chose comme cela ?rnMerci d'avance !

Par **chaber**, le **21/11/2014** à **06:09**

bonjourrrn[citation]Au bout de presque 5 ans d'ITT, l'assurance de notre crédit immo. se réveille et ordonne une expertise[/citation]avez-vous été indemnisé durant toute cette période?rn[citation]Avec remboursement intégral du crédit pour dossier caduc ? ou quelque chose comme cela ?rn[/citation]remboursement du crédit par qui?

Par **zabeth1515**, le **21/11/2014** à **09:27**

Oui, le remboursement du crédit a été pris en charge pendant toute cette période.rnAvez vous une réponse à m'apporter ?rnMerci d'avance.

Par **chaber**, le **21/11/2014 à 09:35**

l'assureur a tout à fait le droit de nommer un expert. Il est même étonnant qu'il ne l'ait pas fait avant

Par **moisse**, le **21/11/2014 à 10:04**

Bonjour,
Si le fond de votre interrogation est de savoir si l'assureur peut toujours revenir sur sa décision de prise en charge au bout de 5 ans, la réponse est oui.
Si également vous avez peur d'une remise en cause des indemnisations précédentes, la réponse est que c'est possible dans la limite de la prescription, c'est à dire 2 ans.

Par **zabeth1515**, le **21/11/2014 à 11:22**

Merci.
Oui c'est normal qu'il y ait une expertise.
Pas de pb avec ça, c'est la règle.
Pouvez vous m'expliquer le terme de la prescription de 2 ans.
Enfin ce que vous vouliez exprimer.
Désolé je suis un peu perdue ...

Par **moisse**, le **21/11/2014 à 18:20**

Quelque soit le résultat de l'expertise, l'assureur ne peut pas, le cas échéant, remettre en cause les sommes versées il y a plus de 2 ans.